AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0920
FR0011980077-FS0378

4 mai 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ASK

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 mai 2017, la société par actions simplifiée LBO France Gestion (148 rue de l'Université, 75007 Paris), agissant pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 avril 2017, les seuils de 20% des droits de vote, 15% et 10% du capital et des droits de vote et 5% du capital de la société ASK, et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 323 950 actions ASK représentant 3 735 061 droits de vote, soit 3,99% du capital et 6,13% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société ASK[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 58 286 819 actions représentant 60 937 001 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment document visé par l'AMF le 30 mars 2017 sous le numéro d'enregistrement E. 17-010 et communiqué diffusé par la société ASK le 2 mai 2017.